

Démarches de séjour en ligne : l'ANEF pas à pas

Ce que le portail permet, ce que valent réellement les attestations dématérialisées, quelle identité numérique est accessible avec un titre de séjour, et les arnaques qui visent ce public.

À qui s'adresse cette fiche ?

Aux conseillers numériques, agents France services, travailleurs sociaux, associations d'accueil et bénévoles qui accompagnent des personnes étrangères, et aux usagers qui font leurs démarches seuls.

Au sommaire

1. Ce que l'on fait sur l'ANEF
2. Les attestations dématérialisées et leurs effets
3. Identité numérique et signature : ce qui est accessible
4. Accompagner sans se substituer
5. Arnaques et bons réflexes

1. Ce que l'on fait sur l'ANEF

L'**Administration numérique pour les étrangers en France** dématérialise les démarches de séjour et d'accès à la nationalité, sur un portail unique, accessible en continu, avec un compte personnel et un suivi du dossier en temps réel.

- Validation du **visa de long séjour valant titre de séjour** ;
- demandes concernant certains **titres de séjour**, progressivement ouverts (passeport talent, travail, vie privée et familiale...) ;
- demande de **document de voyage** ;
- demande de **naturalisation** ;
- demande d'**autorisation de travail** ;
- **changement d'adresse**.

Deux conseils qui évitent des semaines de blocage : créer le compte avec une adresse e-mail consultée régulièrement par la personne elle-même, et vérifier l'orthographe exacte de l'état civil tel qu'il figure sur le titre ou le visa — une différence d'accent ou un nom inversé bloque la suite.

Version du 17 septembre 2026 · Licence Etalab 2.0 : réutilisation et diffusion libres, avec mention de la source.

Fiche rédigée par l'équipe Certyne (certyne.com), éditeur français de signature électronique. Document informatif : le portail et la Direction générale des étrangers en France font foi ; pour une situation individuelle, se tourner vers une association agréée ou un avocat.

2. Les attestations dématérialisées et leurs effets

Quand un visa ou un titre expire pendant l'instruction, l'ANEF délivre une **attestation temporaire**, à conserver au format numérique ou à imprimer. Elle comporte une photo, le récapitulatif de l'état civil et un **code-barres 2D-Doc**, et produit les mêmes effets que les récépissés papier.

Attestation	Ce qu'elle permet	Ce qu'elle ne permet pas
Prolongation d'instruction — première demande	Justifier de la régularité du séjour, accompagnée du document de séjour expiré	Ouvrir des droits sociaux ; travailler (sauf autorisation de travail obtenue) ; franchir les frontières de l'espace Schengen
Prolongation d'instruction — renouvellement	Maintenir l'ensemble des droits ouverts par le précédent titre, y compris le droit de travailler s'il existait ; franchir les frontières de l'espace Schengen	Valoir seule : elle doit être accompagnée du précédent titre, même expiré
Prolongation d'instruction — protection internationale	Justifier de la régularité du séjour pour les personnes reconnues réfugiées ou bénéficiaires de la protection subsidiaire	—

Le point à expliquer systématiquement : une attestation de première demande ne vaut pas autorisation de travail, et ne permet pas de voyager. Beaucoup de difficultés viennent d'un employeur ou d'un organisme qui l'interprète mal. Montrer à l'utilisateur où c'est écrit, et lui conseiller de garder ensemble l'attestation et son ancien titre.

3. Identité numérique et signature

Outil	Accessible avec un titre de séjour ?
L'Identité Numérique La Poste	Oui : elle accepte la carte nationale d'identité française, le passeport français, ou un titre de séjour valable au moins 5 ans . Elle ouvre FranceConnect et FranceConnect+.
France Identité	Non : l'application repose sur la nouvelle carte nationale d'identité française .
Signature électronique qualifiée (pour une formalité d'entreprise, par exemple)	Selon le prestataire : chacun publie la liste des documents d'identité qu'il accepte. Tester l'enrôlement bien avant la date limite.

Conséquence pratique : une personne titulaire d'un titre de séjour de courte durée peut se retrouver sans accès à FranceConnect+, donc bloquée sur les démarches qui l'exigent. Prévoir alors les alternatives prévues par chaque service (guichet, formulaire papier, accompagnement en préfecture).

4. Accompagner sans se substituer

- ☐ Le compte est créé au nom et avec les coordonnées de la personne.
- ☐ Les pièces sont numérisées lisiblement, dans les formats demandés, sans recadrage qui coupe une mention.
- ☐ La personne comprend ce qui est déclaré en son nom.
- ☐ Le récapitulatif, le numéro de dossier et les identifiants lui sont remis.
- ☐ Les notifications sont expliquées : demande de pièces complémentaires, décision, attestation à télécharger.
- ☐ L'accompagnement est tracé côté structure (voir le dispositif Aidants Connect).

5. Arnaques et bons réflexes

Les démarches de séjour sont une cible privilégiée des faux sites et des intermédiaires abusifs.

- ☐ Le portail officiel est **administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr**. Les demandes s'y font **sans frais d'intermédiaire** ; seules les taxes prévues par la loi sont dues.
- ☐ Aucun site sérieux ne « garantit » l'obtention d'un titre, ni un rendez-vous contre paiement.
- ☐ Ne jamais confier ses identifiants du portail à un tiers, ni laisser un intermédiaire utiliser sa propre adresse e-mail pour le dossier.
- ☐ Se méfier des « assistances » facturées par abonnement, et des messages reçus par SMS ou messagerie annonçant un rejet imminent.
- ☐ En cas de paiement abusif : rassembler les preuves, prévenir sa banque et signaler sur **SignalConso**.
- ☐ Pour un conseil juridique gratuit, se tourner vers une association agréée, un point-justice ou une permanence d'avocat.

Où trouver de l'aide

- Portail officiel : administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr
- Documents de séjour provisoires délivrés dans l'ANEF : immigration.interieur.gouv.fr
- Fiches de démarches : service-public.gouv.fr
- Signalement : signal.conso.gouv.fr
- Sécuriser l'accompagnement : aidantsconnect.beta.gouv.fr
- Niveaux d'identité numérique et de signature, en détail : certyneo.com/fr/parcours-signature-eidas

Fiche pratique « Démarches de séjour en ligne (ANEF) » — version du 17/09/2026 — rédigée par l'équipe Certyneo (certyneo.com). Licence Etalab 2.0. Document informatif, sans valeur de conseil juridique. Signaler une erreur : contact@certyneo.com.